

LUCIA C. MARTA,

Chargée de recherche, Fondation pour la
Recherche Stratégique

Perceptions italiennes sur la coopération spatiale militaire avec la France (printemps 2011)

Introduction

L'Italie et la France mènent depuis des années une coopération bilatérale solide dans le secteur du spatial militaire. L'objectif de cette note n'est pas de reconstruire les étapes de cette coopération, ou d'en fournir un état des lieux complet. L'objectif est plutôt d'évaluer la perception et la vision que les responsables italiens ont de la France en tant que partenaire au sein de programmes spatiaux clés pour la défense, en 2011.

Une dizaine d'entretiens avec différents fonctionnaires de haut niveau liés au secteur spatial et de la défense ont permis la rédaction de cette note. Les interviews des fonctionnaires de l'Agence Spatiale Italienne (ASI), du ministère de la

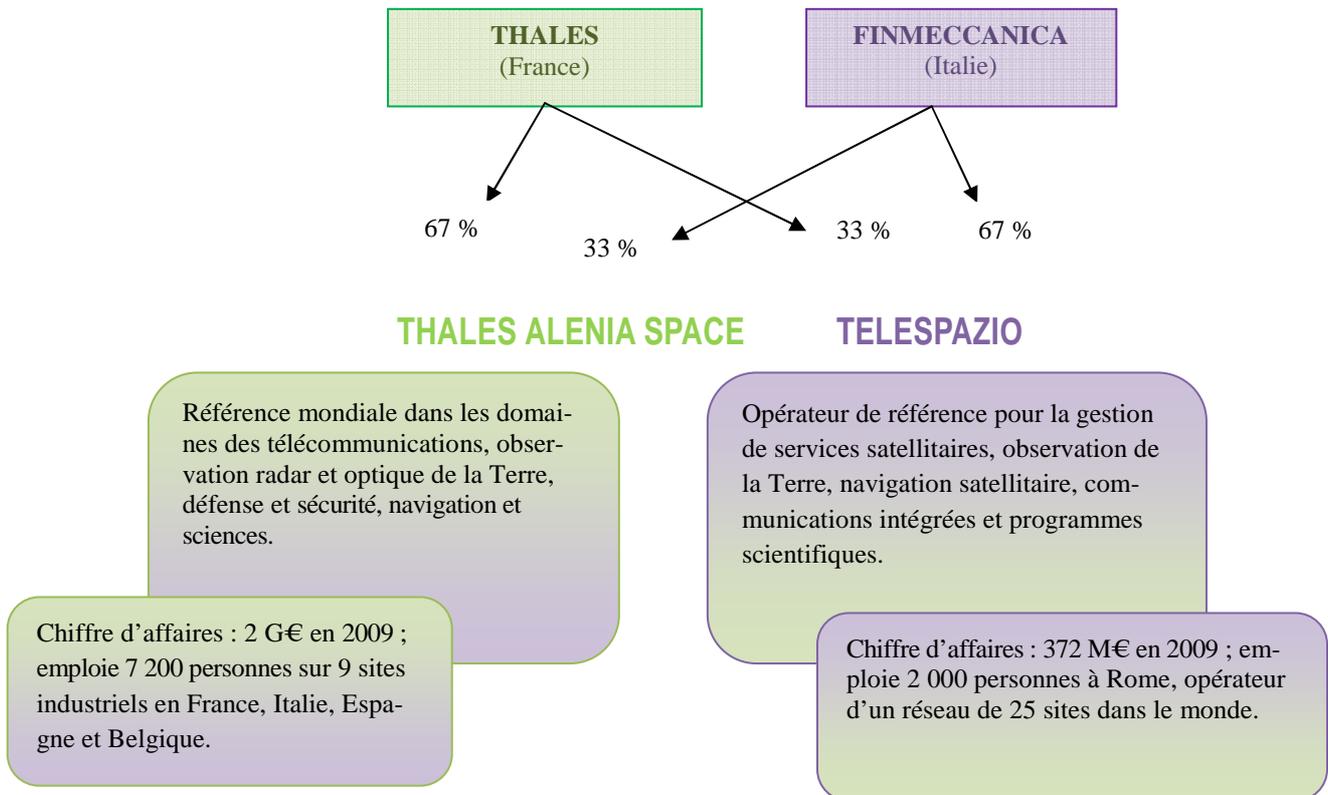
Défense, de la cellule de coordination interministérielle sur l'espace auprès de la Présidence du Conseil¹, et de l'industrie ont été menées à Rome entre le 10 et le 15 avril 2011.

La coopération franco-italienne dans le secteur du spatial militaire

Depuis des années, l'Italie et la France sont des partenaires privilégiés dans le secteur de l'armement. En 2011, dans le cadre de son budget défense, l'Italie a notamment financé les programmes suivants, menés en coopération avec la France :

⇒ *Programmes satellitaires* : Hélios 1 et 2 ;

TABEAU 1 : ALLIANCE SPATIALE FRANCO-ITALIENNE



Athéna-Fidus ; MUSIS ; SICRAL2 ;

- ⇒ *Programmes navals* : Frégates Horizon ; FREMM ;
- ⇒ *Programmes aériens* : Hélicoptères NH-90 ;
- ⇒ *Programmes de missiles* : programmes FSAF ; PAAMS ; METEOR ;
- ⇒ *Systèmes d'armes* : torpilles MU-90.

Contrairement au secteur terrestre, les secteurs relatifs aux activités aérospatiales ont donc fait l'objet d'un niveau important de coopération.

Cette coopération concerne particulièrement le domaine de l'observation de la Terre, et ceci s'explique par le fait que l'Italie et la France déploient deux technologies différentes et complémentaires. La France a développé la famille SPOT et HELIOS pour l'observation optique de la Terre, tandis que l'Italie investit dans l'observation Radar (technologie SAR) au travers de son programme COSMO-SkyMed. La complémentarité de ces programmes a donné lieu à des accords bilatéraux et multilatéraux pour l'échange de données et ainsi permis aux deux pays de compléter leurs informations sans investisse-

ments et sans coûts additionnels notables.

Le développement du concept « dual » est aussi un point commun entre les deux pays : l'Italie se considère comme pionnière dans la conception² de systèmes d'observation à caractère dual. COSMO Sky-Med est ainsi financé par l'Agence Spatiale Italienne (ASI) à hauteur de 75 % du programme, la partie restante étant financée par le ministère de la Défense italien. De son côté, la France utilise pareillement certains systèmes, comme Pléiades, pour des finalités civiles et militaires. En outre, en termes de « gestion duale », le CNES est investi de la gestion des programmes civils et militaires. Ainsi, le futur satellite de communication Athena-Fidus, notamment, est conçu pour un usage dual et développé en coopération. Les deux pays bénéficient donc d'une relation privilégiée dans ce secteur, puisque les administrations civiles et militaires à Paris comme à Rome partagent une vision et une expérience communes.

Enfin, la France et l'Italie ont également mis en place une coopération industrielle et structurelle importante concrétisée par une « Alliance spatiale » au travers d'investissements croisés dans les sociétés Thales Alenia Space et Telespazio (voir tableau 1).

TABEAU 2 : BUDGET 2011 DES PROGRAMMES SPATIAUX MILITAIRES ITALIENS

SISTEMI SATELLITARI

Cap. opv.	PROGRAMMA	M di €
A	1. Sistema satellitare di telerilevamento HELIOS - 1 ed acquisizione immagini da HELIOS 2	5,9
A	2. Satellite SICRAL 2	2,0
A	3. Piano spaziale della Difesa - Adeguamento segmento terrestre	14,4
A	4. ATHENA-FIDUS	12,0
A	5. Multinational Geospatial Coproduction Program (MGCP)	7,0
A	6. MUSIS-CSG	7,6
TOTALE		48,9

Source : « Nota aggiuntiva allo stato di previsione della difesa 2011 ».

Les éléments évoqués permettent d'observer une ambition, des moyens et une approche similaire³ entre les deux pays vis-à-vis du spatial militaire, ce qui facilite la coopération bilatérale entre Rome et Paris.

Pour autant, la coopération n'est pas exclusive, et ne se déroule pas sans heurts ou difficultés.

Les échanges bilatéraux

Les deux pays ont prévu des rencontres formelles afin d'avoir des discussions de haut niveau sur la coopération dans le domaine de la défense et de l'armement. Le Comité bilatéral « 2+2 » réunit les chefs d'État-major des armées et les directeurs responsables des armements. Etabli en 2005, il a pour but la concertation à très haut niveau pour l'harmonisation des besoins communs.

Les chefs d'État et de gouvernement ont décidé en 2007 la création d'un Conseil franco-italien de sécurité et défense destiné à piloter la coopération bilatérale dans ce domaine. Il se réunit une fois par an pour examiner notamment les coopérations bilatérales, y compris les opérations extérieures communes ; il aborde également les questions relatives à la sécurité européenne (l'OTAN et le développement de la PCSD) ainsi que la coopération dans le secteur des armements et de l'industrie de défense.

En ce qui concerne l'espace, les deux pays ont signé deux accords en 2007. Le premier est un accord à caractère général et politique (Accord intergouvernemental franco-italien, février 2007, pour une durée de 10 ans) qui définit les axes de coopération dans le cadre de l'Agence

spatiale européenne (lanceurs, observation de la Terre, exploration spatiale), de l'Union européenne (programmes Galileo/EGNOS, initiative GMES) et au niveau multilatéral et bilatéral. Puis, en décembre 2007, un second accord de coopération spécifique pour l'échange de personnels entre les deux agences spatiales nationales a été signé entre les deux pays.

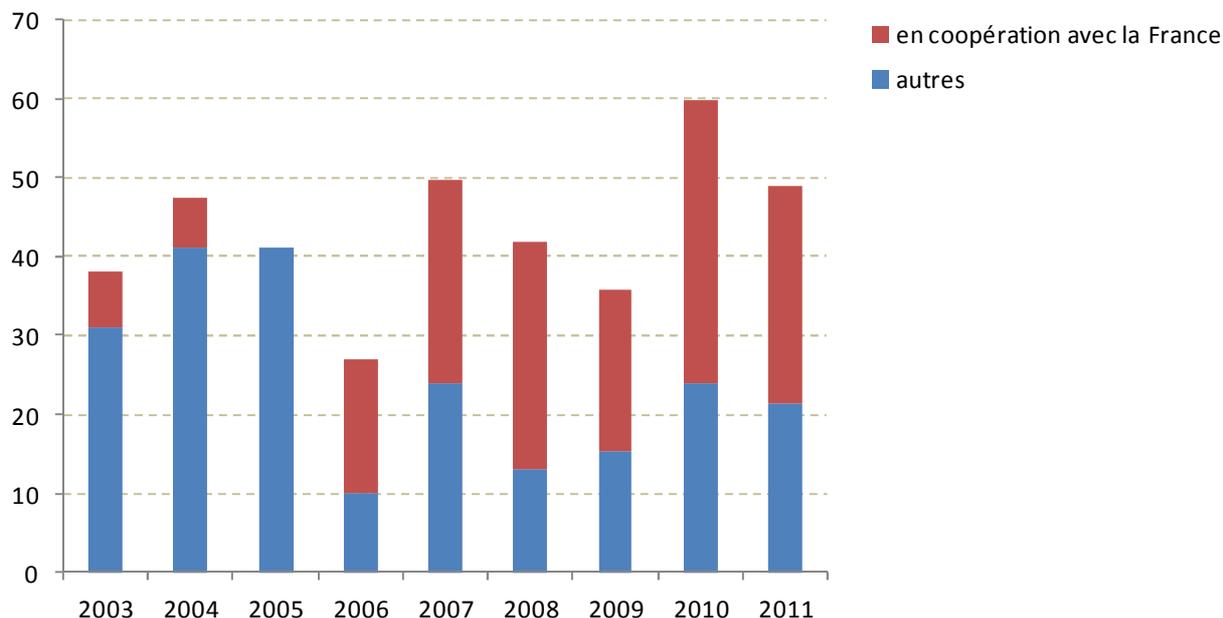
Les ressources et les programmes en cours

Les dépenses en investissements pour les programmes satellitaires de la part du ministère italien de la Défense pour l'année 2011 se répartissent comme indiqué dans le tableau 2.

Les budgets engagés en dehors des programmes de coopération concernent le programme COSMO-SkyMed (entre 2003 et 2007), la modernisation de certaines composantes terrestres (2008-2011) et le *Multinational Geospatial Coproduction program* (2009-2011).

En revanche, une partie importante des investissements du ministère de la Défense italien est dédiée aux programmes spatiaux conduits en coopération avec la France. **Depuis 2007, ceux-ci concernent plus de la moitié des programmes spatiaux militaires.**

**TABEAU 3 : DÉPENSES D'INVESTISSEMENTS DU MINISTÈRE DE LA DÉFENSE
POUR DES SYSTÈMES SPATIAUX EN COOPÉRATION AVEC LA FRANCE
(entre 2003 et 2011 - en M€)**



Source : élaboration des données de la « Nota Aggiuntiva per lo stato di previsione della difesa 2011 ».

Le ministère de la Défense en 2011 dépensera globalement 27,50 M€, montant en baisse par rapport à 2010, pour la continuation des programmes spatiaux en coopération avec la France (y compris SICRAL2). En particulier, les programmes suivants sont concernés4:

HELIOS 1 et 2 : Participation italienne à Helios I (14,1%) et Helios II (2,5%) : 70 M€ environ. Cette coopération se traduit par l'acquisition, côté italien, de certaines images provenant d'HELIOS en échange de sa participation financière au programme.



Crédit : CNES



Crédit / Telespazio

SICRAL II : 300 M€ environ. La deuxième génération des satellites pour les communications satellitaires militaires italiennes sont en partie réalisées en coopération avec la France. SICRAL II est le troisième élément du système Syracuse III. Le lancement est prévu fin 2012.

ATHENA-FIDUS : 35 M€ environ. Satellite dual de communications à grande capacité de transmission développé par l'Italie et la France pour une utilisation conjointe. En activité, le dispositif servira aux armées françaises, italiennes et belges ainsi qu'aux services de la Sécurité civile en France et en Italie (Protection civile, Gendarmerie, Carabinieri). Le lancement en orbite géostationnaire est prévu en 2013.



Crédit : Thales Alenia Space

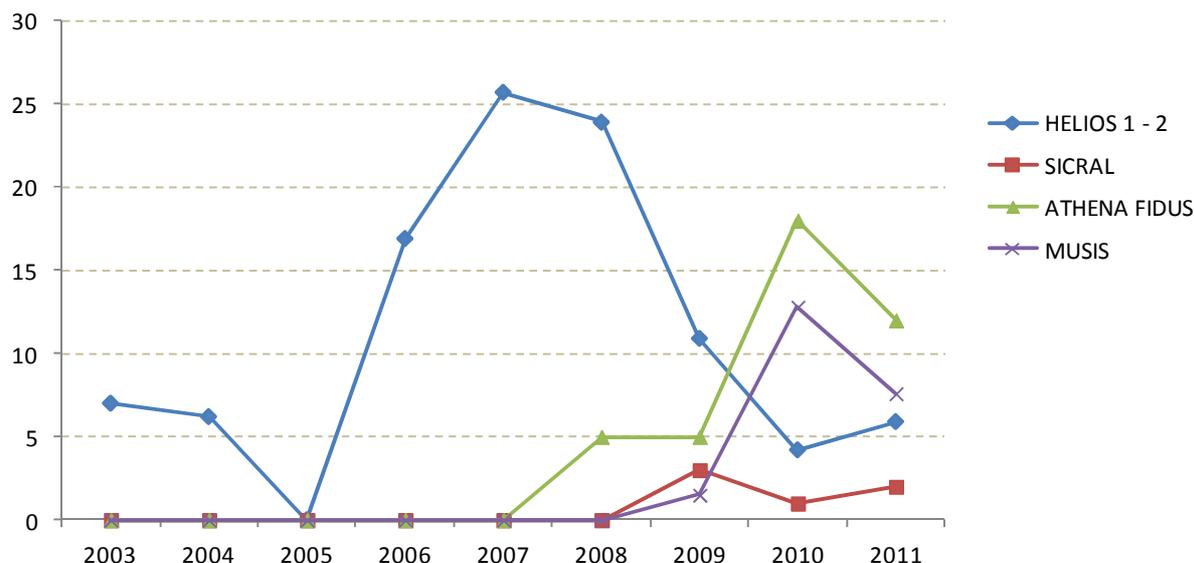


Crédit : Thales Alenia Space

MUSIS : 230 M€ environ. Programme, originellement en coopération avec plusieurs pays (France, Belgique, Espagne, Allemagne, Grèce) pour fédérer des systèmes d'observation de la Terre pour exigences duales.

Actuellement le programme n'est poursuivi que par l'Italie et la France.

TABEAU 4 : DÉPENSES EN INVESTISSEMENTS POUR LES PROGRAMMES SPATIAUX EN COOPÉRATION AVEC LA FRANCE (entre 2003 et 2011 - en M€)



Source : élaboration des données de la « Nota Aggiuntiva per lo stato di previsione della difesa 2011 ».

Toutefois, le ministère de la Défense italien n'est pas la seule administration qui finance ces programmes. L'Agence Spatiale Italienne (ASI) participe aussi pour ce qui concerne des programmes duaux de manière très importante (par exemple, l'ASI finance et utilise 75 % du programme COSMO-SkyMed). En outre, le ministère du Développement économique (MSE) italien met chaque année à disposition des ressources pour soutenir la R&D dans le secteur des hautes technologies (y compris l'aérospatial). Le montant de cette contribution n'est pas connu avec certitude, mais les analystes l'estiment globalement à environ 1,7 milliard d'Euros en 2011⁵.

Perceptions italiennes

La France : un partenaire privilégié...

Climat politique général peu favorable

Lors de la mission à Rome pour la rédaction de cette note, les relations politiques entre les deux pays sont apparues particulièrement tendues en

raison d'un certain nombre de dossiers. Le premier concerne l'intervention militaire en Libye, lancée sur initiative française avec l'accord de certains pays occidentaux et arabes, insérée ensuite dans le cadre de l'OTAN, à laquelle l'Italie n'a pas voulu s'associer de manière immédiate et complète⁶. Rome a avancé certaines préoccupations, liées principalement aux intérêts économiques et énergétiques de l'Italie dans son ancienne colonie⁶ et aux conséquences en termes d'immigration.

L'irritation italienne vis-à-vis de Paris découle plus certainement de l'approche française considérée comme unilatérale dans un contexte européen⁸. La chute éventuelle du dirigeant libyen met en péril la poursuite de nombreux contrats pour l'exploration, l'extraction et l'exportation du pétrole et du gaz libyens, fondamentales pour l'Italie pour laquelle la Libye est respectivement le premier et troisième fournisseur. A ce titre, quelques commentaires dans la presse ont véhiculé des messages sur les soi-disant « vraies rai-

sons » de la France⁹ dans le scénario libyen.

Ensuite, une autre question difficile concerne l'accueil et la gestion des milliers d'immigrants qui arrivent à Lampedusa suite au Printemps arabe, bloqués à la frontière franco-italienne. Les déclarations dans les médias côté italien ont été assez virulentes. Différents ministres (ministres des Affaires étrangères, de la Défense, de l'Intérieur)¹⁰ ont notamment reproché au gouvernement français l'absence de solidarité, le manque d'une politique extérieure française cohérente et le non-respect des accords européens.

Enfin, les acquisitions récentes d'entreprises italiennes dans des secteurs importants (Bulgari, Montedison, Parmalat) par des groupes industriels français expliquent la réaction du ministre italien de l'Economie, tandis que la classe politique française criait au nationalisme et au protectionnisme économique.

Le sommet bilatéral qui s'est déroulé à Rome le 26 avril 2011 (initialement prévu à l'été 2011) entre le Président de la République française et le Premier ministre italien semble avoir apaisé la situation, même si de façon superficielle, avec un accord sur la présentation de requêtes communes à la Commission européenne pour la gestion des immigrants, l'acceptation par Rome de la création de groupes industriels transalpins, en échange probablement du soutien français à la candidature de Mario Draghi à la présidence de la Banque Centrale Européenne.

Du côté militaire, l'effet de cette situation sur le secteur spatial s'est traduit par une certaine difficulté à trouver le soutien politique nécessaire pour la proposition éventuelle de nouveaux programmes de coopération ou pour relancer des programmes en cours (comme dans le cas du programme MUSIS).

Une coopération vue comme durable et globalement positive

Malgré le contexte politique particulier, le bilan de la coopération dans les programmes spatiaux militaires avec la France est considéré par Rome comme globalement positif.

Cette coopération, qui dure depuis des années, est vue comme très fructueuse sur le plan opérationnel et militaire, notamment du fait de l'expérience acquise dans le cadre de l'OTAN.

La position de leadership générale de la France en Europe dans le secteur spatial est reconnue, et c'est l'une des principales raisons pour lesquelles l'Italie a souhaité établir ce type de relations coopératives. La capacité française à intégrer des systèmes complexes est également largement reconnue. Travailler avec la France sur des programmes d'observation, des systèmes de com-

munications et des lanceurs est par conséquent considéré comme une expérience enrichissante et avantageuse.

Les nombreux accords signés entre les deux pays témoignent aussi, du côté français, d'une reconnaissance des capacités technologiques et industrielles italiennes et, par conséquent, de l'existence d'un intérêt national à ces coopérations. Cette satisfaction réciproque est perçue comme pouvant garantir un avenir commun surtout sur certains secteurs spatiaux qui exploitent des capacités complémentaires (observation optique-radar). En outre, il est reconnu qu'aujourd'hui il est de plus en plus difficile de travailler seul dans ce domaine, pour des raisons budgétaires, principalement, compte-tenu des investissements importants qu'il faut consentir, et des risques liés au développement de nouvelles technologies. Parfois, les conséquences de cette situation sont sous-estimées au niveau politique, elles sont néanmoins significatives du côté industriel, pour lequel le besoin de coopérer et l'avantage qui en découle sont réels. En parallèle, les difficultés liées, entre autres, aux programmes phares de l'UE renforcent la dimension intergouvernementale, en particulier au niveau bilatéral.

L'accord de Turin est considéré comme l'étape décisive pour le lancement de la coopération transalpine. Après un départ difficile dû, selon certains, à un manque de confiance française sur la capacité italienne en termes technologiques et peut-être même de gestion, il a ouvert les portes à une coopération bilatérale fructueuse. L'expérience ORFEO qui en suit est très profitable car elle permet aux deux pays de **partager leurs technologies de pointe pour obtenir des données d'une utilité et d'une qualité remarquables.** Cet accord constitue l'exemple de non-duplication et d'amélioration d'une capacité de défense grâce au partage des informations sensibles entre les ministères de la Défense.

La réussite du dialogue franco-italien dans le domaine spatial militaire a permis, entre autres, de sortir de l'impasse du programme MUSIS, résultat de l'incapacité des six États à s'accorder sur l'architecture du système. Il convient d'indiquer que si le programme à six se trouvait dans une phase de forte stagnation, l'Italie et la France ont réussi à surmonter leurs différences pour continuer MUSIS sur une base qui est, pour l'instant et d'un point de vue concret, bilatéral plutôt que multilatéral. Le besoin concomitant des deux partenaires de démarrer le développement de la future génération de satellite d'observation, malgré MUSIS, a certainement créé la condition d'un accord. Les deux pays développent leurs propres systèmes d'observation, mais

en prenant en considération les conditions requises pour un partage des données. Par ailleurs, le choix de développer deux segments-sol, dotés d'une interface, plutôt qu'un seul signifie une réduction des ambitions initiales, certes, mais aussi la survie du programme. Fortement souhaité par les militaires des deux pays, l'accord pour la continuation de MUSIS n'a pas obtenu le même soutien de la classe politique. Côté industriel, l'accord pour le développement du segment-sol est considéré pour l'instant comme équitable.

Les deux pays sont donc aujourd'hui le moteur du programme et ont signé le 13 mai le « Programme Décision » à l'OCCAR¹¹ pour la définition préliminaire d'un *Common Interoperability Layer* (CIL). L'expérience d'ORFEO et les échanges précédents de données ont permis un apprentissage unique dont MUSIS pourra profiter. **La plus grande difficulté sera de négocier la valeur des données produites (optiques et radar) comme paramètre d'un échange d'images équitable.**

Dans une vision moins optimiste, il ne faut pas oublier les difficultés probablement insurmontables qui émergeront pendant la négociation sur le plan opérationnel. L'accord pour l'échange des données sensibles peut rester au cœur des difficultés, malgré l'expérience ORFEO.

Dans le secteur des télécommunications militaires, l'interaction dans le cadre du programme Athena-Fidus reste pour l'instant positive et fonctionnelle, sans difficultés majeures.

...mais pas à tout prix

Les moments de tension dans le passé et le présent

Malgré les motifs de satisfaction, les responsables italiens soulignent l'existence de difficultés qui continuent de polluer la coopération.

En particulier, Rome n'a toujours pas oublié l'épisode lié au logiciel du lanceur Vega. En dépit des accords prévus, la France a refusé de le transmettre à la société italienne ELV (détenue par Avio (70 %) et ASI (30 %), en charge de la production et de l'assemblage du lanceur). L'épisode a provoqué des retards et des coûts supplémentaires, suivi par la décision de développer de façon autonome un nouveau système de contrôle de vol par ELV avec la participation de l'ESA. Cet incident a beaucoup irrité les responsables romains, tant dans le secteur politique qu'industriel et militaire. Les raisons invoquées, côté français, sur les procédures de transfert de produits sensibles n'ont guère convaincu Rome. Par

conséquent, l'Italie s'interroge sur les vraies raisons de ce refus et les leçons qu'elle doit en tirer. Sont-elles des raisons d'ordre politique ou industriel ? S'agit-il d'établir un nouveau « système ITAR », en Europe ? Ou s'agit-il de ralentir les progrès accomplis par un pays qui menace la position française de monopole dans le secteur des lanceurs ? Pour certains à Rome, faute d'obtenir des réponses claires, cet événement freine la construction d'une relation de confiance et nuit à la coopération.

Au-delà de cet épisode, l'expérience montre que dans des secteurs si stratégiques, les accords politiques et militaires ne sont parfois pas suffisants pour assurer le bon déroulement du programme. **Il est primordial de ne pas sous-estimer l'importance du volet industriel**, qui peut ralentir voire bloquer un programme. Il est donc impératif, lors de la négociation de l'accord, de clarifier dans les détails la répartition précise du travail entre les acteurs industriels impliqués. L'alliance spatiale Thales-Finmeccanica renforce certainement les relations bilatérales, mais il est reconnu que la différence de culture derrière la gestion des deux entreprises demande l'identification de dirigeants qui puissent assurer un niveau de compréhension et de flexibilité réciproque pour garantir un dialogue productif. Cela s'avère une tâche parfois difficile, qui démontre qu'une *joint-venture* financière ne peut pas suffire à garantir une relation satisfaisante pour les deux parties si elle n'est pas accompagnée par une vision stratégique commune et l'existence d'un dialogue ouvert.

Une autre source de tension pour Rome concerne la sensation, parfois, **d'un manque de réciprocité dans les accords avec les cousins transalpins**. Dans le cadre du programme ORFEO, par exemple, les quatre satellites de la famille COSMO-SkyMed sont opérationnels, tandis que le satellite Pléiades 1 sera lancé vers la fin 2011. Le fait que Pléiades ne soit pas encore en service conduit à l'absence de réciprocité opérationnelle, puisque si les images des satellites italiens sont déjà fournies au ministère de la Défense français depuis quelque temps, les administrations italiennes n'ont pas pu bénéficier des images optiques en provenance des satellites Pléiades.

Sur le plan industriel un manque de réciprocité est également ressenti par les fournisseurs de services, et en particulier sur le recours insuffisant du côté français à la société Telespazio, malgré l'alliance spatiale. Si les raisons de cet état de fait sont compréhensibles (nécessité, côté français, de recourir aussi à Astrium Services), elles ne sont pas suffisantes pour réduire cette insatis-

faction. Cette situation, même si elle ne crée pas des obstacles particuliers, est souvent évoquée pour illustrer le manque de réciprocité.

De façon plus générale, il y a une certaine difficulté pour l'Italie à s'inscrire dans une position d'égal à égal dans les négociations avec la France, alors que ce problème n'existe pas dans les négociations avec d'autres pays. Plus précisément, **la tendance française à toujours vouloir assumer le rôle de leader**, même dans des secteurs où la compétence d'autres pays devrait être prise en compte, donne à l'Italie la sensation de n'être pas toujours considérée comme un partenaire de même niveau.

Enfin, **l'accord franco-britannique est aussi un épisode qui a surpris Rome**, qui s'explique pas sa non-participation. Il semble que Rome ait appris la conclusion de l'accord très tardivement, quasiment par les médias, et donc sans communication ou explications préalables. En outre, cet accord, établi en dehors de tout cadre européen, exclut *a priori* la participation de l'Italie, partenaire important de la France dans le secteur militaire et spatial. Le volet de l'accord franco-britannique dédié au développement d'un système de communication satellitaire militaire qui suivra Athena-Fidus, est perçu comme un message implicite sur la volonté de ne pas continuer une telle coopération avec l'Italie. Ce qui soulève à Rome de nombreuses incertitudes.

Les incertitudes pour l'avenir

Les épisodes évoqués dans le paragraphe précédent soulèvent un certain nombre de questions concernant l'avenir des relations franco-italiennes et des programmes spatiaux italiens.

Suite à l'accord franco-britannique, **l'Italie réfléchit donc à la future génération de systèmes qui pourrait être poursuivie sans la coopération de la France**. Les possibilités incluent le développement unilatéral d'un tel système, et la possibilité d'un PPP (*Public-Private Partnership*) sera probablement à l'étude. L'approche vers ce modèle est toutefois très prudente, et certains éléments méritent une attention particulière : la gestion des communications sensibles ; le réel (ou pas ?) avantage financier ; et la nécessité de préserver les capacités industrielles manufacturières. Une autre option pour l'Italie serait de développer un programme en coopération avec un autre partenaire. L'Italie se dit ouverte à cette possibilité – ce partenariat pourrait être recherché en Europe ou, éventuellement, au niveau transatlantique, notamment dans le cas d'un élargissement du volet spatial de l'accord à l'Allemagne – mais elle n'est pas à la recherche, pour l'instant, d'une telle solution. Une dernière possibilité serait d'entrer dans l'ac-

cord franco-britannique, volet spatial, et trouver une solution trilatérale.

L'accord franco-britannique soulève aussi des **incertitudes sur le devenir du secteur manufacturier**. En particulier, la possibilité que la France adopte le modèle anglais (PPP – Paradigm) pour les communications militaires satellitaires, pose des questions très sérieuses sur le futur des industries liées aux infrastructures (Thales Alenia Space France et Italie). Si le Royaume-Uni peut s'en passer, ce n'est pas le cas pour la France ni pour l'Italie pour lesquelles les commandes institutionnelles aux industries de ce secteur restent un important moyen de soutien. Un dialogue entre Thales et Finmeccanica devrait être établi pour assurer une vision stratégique de l'Alliance Spatiale qui puisse aller dans la même direction.

Dans le secteur de l'observation, l'Italie s'interroge aussi sur la possibilité d'envisager des programmes d'observation optique pour ses besoins militaires. Cette hypothèse comporterait des coûts importants et une duplication « inutile » au sein de l'Europe, mais pourrait être envisagée si la coopération ne garantit pas la réciprocité attendue, en termes opérationnels et industriels.

Enfin, **d'autres incertitudes concernent les lancements**. Les lanceurs rentrent désormais dans les domaines de compétences italiennes. L'utilisation de la base spatiale d'Europe à Kourou, essentielle pour garantir l'indépendance de l'utilisation de Vega, devrait également être l'objet d'une discussion permettant d'envisager une participation plus européenne, et pas uniquement française, dans la gestion et le financement de la base. Un excès du poids relatif de la France dans la gestion du CSG pourrait conduire l'Italie à chercher des solutions alternatives (Argentine, Brésil, Kenya), même si la solution CSG reste certainement la plus favorable à ses intérêts. Le même raisonnement s'applique aussi dans le cadre du capital et de la gouvernance d'Arianespace.

Conclusion

La coopération dans le domaine spatial militaire a une portée importante pour l'Italie et a donné des résultats considérés par les personnes interviewées comme globalement satisfaisants. **Le ministère de la Défense consacre en 2011 plus de la moitié des ressources de ses programmes spatiaux aux coopérations avec la France**. De plus, les deux pays ont suffisamment d'intérêts communs pour être le moteur des programmes multilatéraux, comme MUSIS. Malgré des contextes politiques peu favorables et quelques épisodes qui ont irrité Ro-

me, comme **l'accord franco-britannique ou le non-transfert du logiciel du lanceur Vega**, la coopération n'est pas mise en cause pour l'instant.

Toutefois, certaines réflexions doivent être menées pour le futur. **La perception d'un manque de réciprocité opérationnelle et industrielle dans certains programmes ; la difficulté, pour l'Italie, à affirmer son rôle en tant que partenaire paritaire** dans une relation mutuellement avantageuse ; une gouvernance plus collective du CSG et d'Arianespace sont notamment les thématiques généralement évoquées à Rome.

Les problématiques soulevées semblent souvent

être liées non pas aux programmes eux-mêmes, ni à la coopération sur le plan opérationnel, mais plutôt **au volet politique et, surtout industriel**. Ceci demeure une partie très importante de la coopération, souvent sous-estimée lors des négociations.

Certains épisodes ont également conduit l'Italie à s'interroger sur la possibilité de démarrer des programmes avec d'autres partenaires ou même seule, mais la coopération actuelle reste l'option préférable pour l'instant. **La réduction des budgets militaires impose donc sa logique, sans exclure, pour autant, d'autres options que la coopération en cas d'insatisfaction persistante.** ♦

ANNEXE 1

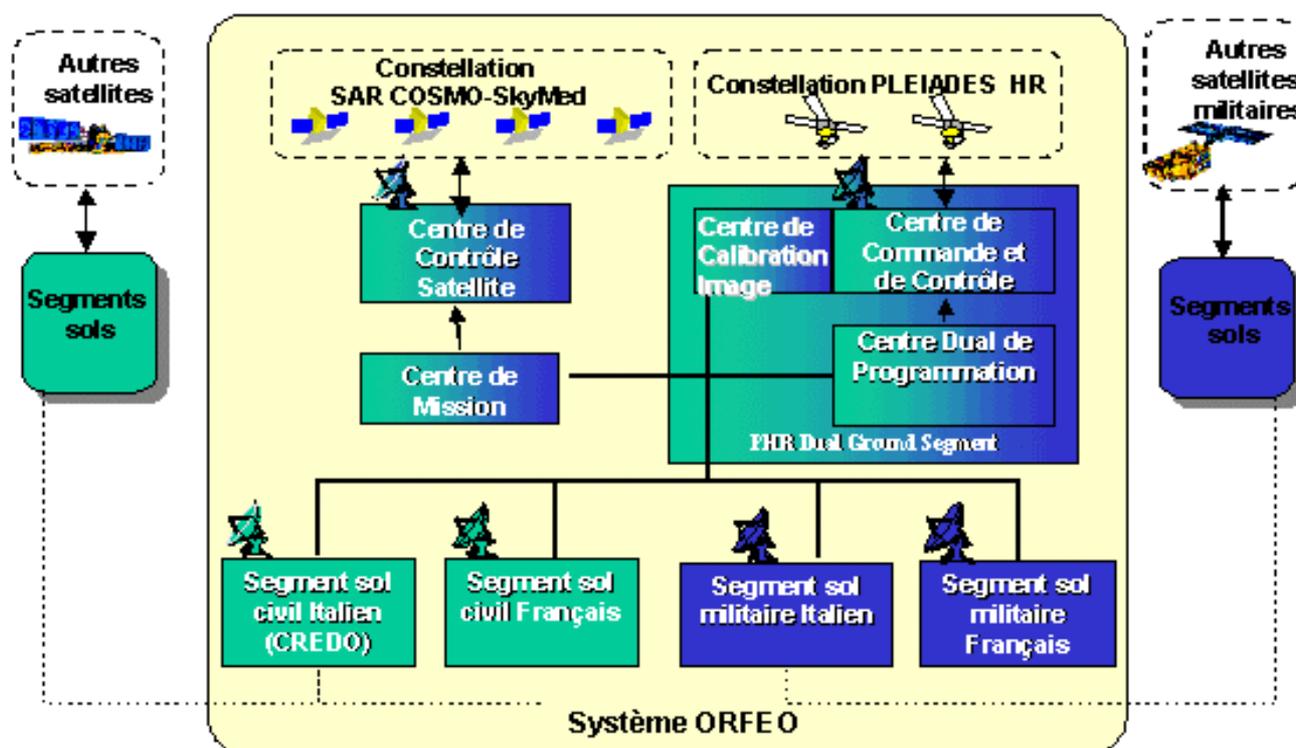
PROGRAMMES SPATIAUX MILITAIRES EN COURS ENTRE L'ITALIE ET LA FRANCE

- **Programme ORFEO** (Optical and Radar Federated Earth Observation)

Le Programme ORFEO fait suite à la conclusion de l'Accord de Turin en 2001, et prévoit la mise en commun des capacités provenant de quatre satellites de la constellation COSMO-SkyMed (observation radar) et de deux satellites français de la constellation Pléiades (observation optique). Il s'agit d'un programme dual qui permet aux utilisateurs civils et militaires d'avoir un choix plus riche d'images : basse ou haute résolution, images optiques ou radar, champ géographique plus ou moins vaste, etc.

Le programme est en cours de développement : les satellites de la famille COSMO-SkyMed sont opérationnels, tandis que le satellite Pléiades 1 sera lancé vers la fin 2011.

Si l'Italie et la France sont les initiateurs de ce programme, la participation d'autres agences spatiales (suédoise, belge, espagnole et autrichienne) et du ministère de la Défense espagnol pour la composante optique fait de ce programme fédérateur une importante occasion de coopération européenne, dont le succès ou la faillite peut affecter la future architecture de la coopération spatiale et duale en Europe.



Source : CNES

- **Système satellitaire HELIOS 1 et acquisitions des images d'HELIOS 2**

Programmes déjà opérationnels, développés par la France en collaboration avec l'Allemagne, la Belgique, l'Espagne, la Grèce et l'Italie concernant la participation financière au développement, l'accès aux images et la maintenance en conditions opérationnelles du système militaire français d'observation de la Terre.

L'Italie a un quota de participation à HELIOS 1 de 14,1%, et à HELIOS 2 de 2,5%. En échange de ce quota, l'Italie a le droit d'accéder à une quantité d'images d'Hélios correspondant au financement. En outre, depuis l'été 2010, la France possède un droit de programmation sur les satellites radar COS-

MO-SkyMed et Sar-Lupe (Allemagne), en contrepartie de possibilités analogues pour ces deux pays sur HELIOS II.

- ***Le Programme Athena-Fidus (Access on Theatres for European Allied forces nations – French Italian Dual Use Satellite)***

Athena-Fidus est un programme bilatéral franco-italien pour le développement d'une infrastructure pour les communications satellitaires duales haut débit.

Suite à un accord de faisabilité (juin 2006), en mai 2007 la France et l'Italie ont signé une lettre d'intention. Initié par le CNES et l'ASI, le dispositif servira aux armées française, italienne et belge, ainsi que les services de la Sécurité Civile. Le programme entre dans la phase de préparation de la phase de développement : le lancement d'un satellite géostationnaire est prévu en 2013.

- ***Programme SICRAL 2 (Sistema Italiano per Comunicazioni Riservate ed ALarme)***

Le programme franco-italien SICRAL 2 est un système de communications satellitaires militaires, complémentaire au programme Athena-Fidus qui servira les Forces Armées des deux pays sur leur territoire et dans le cadre des opérations extérieures. SICRAL 2 remplacera le système SICRAL 1 qui arrive à la fin de sa vie opérationnelle en 2010-2011, et viendra compléter les systèmes SICRAL 1B et Syracuse III.

- ***MUSIS (MUltinational Space-based Imaging System for surveillance, reconnaissance and observation)***

Programme multinational pour fédérer des systèmes satellitaires d'observation de la terre pour les exigences militaires et duales. Outre l'Italie, cinq pays participent originellement à ce programme : Allemagne, Belgique, Espagne, France, Grèce. La Pologne et la Suède ont également manifesté leur intérêt à y participer. La dimension européenne sort ainsi renforcée par l'implication de l'OCCAR, qui a lancé un appel d'offres pour les segments sols, et de l'ADE, chargée de trouver d'autres partenaires pour le programme et d'assurer le lien avec l'UE et la PCSD. Le programme MUSIS a comme objectif le remplacement des programmes nationaux qui arriveront à la fin de leur vie opérationnelle (Hélios II, COSMO-SkyMed et SAR-Lupe). Il propose le développement d'un système fédéré capable de répondre aux besoins civils et militaires communs. Chaque composante spatiale, y compris le segment de sol, fera l'objet des programmes nationaux, ensuite fédéré, ou exploité en coopération. En particulier, des discussions sont en cours pour un programme « défense » sous leadership français (optique visible et infrarouge à très haute résolution), pour lequel les autres pays ont manifesté leur intérêt à y participer, et un programme italien dual pour un composant radar haute et très haute résolution (COSMO-SkyMed 2).

***Les opinions exprimées ici
n'engagent que la responsabilité
de leur auteur.***

Lucia C. Marta
l.marta@frstrategie.org

Notes

1. La cellule de coordination interministérielle pour les activités spatiales civiles et militaires a été officiellement créée en décembre 2010, même si des réunions de coordination interministérielle civile – et ensuite civil-militaire – sur le programme Galileo existaient déjà au sein de la Présidence du Conseil. Cette cellule n'a pas de pouvoirs décisionnels. Elle a assisté le gouvernement, entre autres, pendant la rédaction des lignes directrices du gouvernement en matière spatiale, adoptées par le Conseil des Ministres le 22 octobre 2010. http://www.aipas.it/aipas_sito/materiali/DocPres.Consiglio.pdf

2. Il s'agit de prendre en compte les missions civiles et militaires dès la conception du système.

3. Compte tenu, bien évidemment, de la force de dissuasion française qui oriente de manière générale tout choix stratégique dans le secteur spatial, parmi d'autres.

4. Pour plus de détails, voir l'annexe.

5. Voir le site IAI 'grafici e tabelle', <http://www.iai.it>

6. « Pressing sull'Italia : ora bombardi », *La Stampa*, 13 avril 2011, p. 9.

7. Plus d'une centaine d'entreprises italiennes sont présentes en Libye ; alors que Tripoli détient des participations dans des sociétés italiennes, entre autres Fiat, Unicredit, Finmeccanica, Impregilo, Juventus, Eni, Telecom. L'Italie est aussi le premier pays exportateur vers ce pays. Enfin, le Traité d'amitié bilatéral signé en 2008 prévoit de nombreux échanges et accords, entre autres le finance-

ment par l'Italie de certains projets d'infrastructures en Libye et des accords énergétiques en échange d'une attention particulière aux entreprises italiennes dans les appels d'offres et d'une coopération importante contre l'immigration clandestine qui part des côtes libyennes.

8. « Mai più subalterni a Gheddafi ma neanche a Sarkozy », interview d'A. Parisi, *Il Mattino*, 21 mars 2011, p. 6.

9. « Sarkozy attacca la Libia per rilanciare la grandeur », interview par Marta Dassu de Dominique Moïsi, *La Stampa*, 12 avril 2011 p. 7.

10. « No a un'operazione neo-colonialista, ora vogliamo il voto in Parlamento », interview au Ministre Calderoli, *La Repubblica*, 21/03/2011, p. 15 ; « Francia, ultimo schiaffo all'Italia », *La Stampa*, 5 avril 2011, p. 4 ; « L'affondo di Frattini: 'Sarkozy fa il duro? Ha il problema Le Pen », *Il Messaggero*, 8 avril 2011, p. 4 ; « Frattini: scelta inaccettabile », *La Stampa*, 18 avril 2011, p. 4 ; « Da Parigi tira e molla senza senso, se é così meglio fermare Schengen », interview de Franco Frattini, *La Repubblica*, 18 avril 2011, p. 3 ; « Siamo delusi da Parigi, é senza politica estera », interview du Sous-secrétaire Mantica, *La Stampa*, 18 avril 2011, p. 4.

11. La signature imminente de deux contrats, dont un de définition de l'interopérabilité des segments sol MUSIS, a été annoncée au salon du Bourget le 20 Juin 2011. <http://www.defense.gouv.fr/dga/actualite/nouveaux-contrats-en-cooperation-franco-italienne-dans-le-domaine-spatial>

Retrouvez toute l'actualité et les publications de la Fondation pour la Recherche Stratégique sur :

WWW.FRSTRATEGIE.ORG